

## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le 7 mars 2011, à 17h00, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

**CV-2011-0165**     **Demande de délai additionnel jusqu'au 21 mars 2011 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2011 - Construction de l'amphithéâtre multifonctionnel - DG2011-020 (Ra-1586)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 21 mars 2011, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2011, concernant la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel.

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, François Picard, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Yvon Bussièrès.

En faveur : 19

Contre 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

(Signé) Jean-Marie Laliberté  
Président

(Signé) Sylvain Ouellet  
Greffier



## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le 2 mars 2011, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

**CE-2011-0306    Demande de délai additionnel jusqu'au 21 mars 2011 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2011 - Construction de l'amphithéâtre multifonctionnel - DG2011-020 (Ra-1586)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 21 mars 2011, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2011, concernant la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel.

(Signé) Régis Labeaume  
Président

(Signé) Sylvain Ouellet  
Greffier



## sommaire décisionnel

<b>IDENTIFICATION</b>	<b>Numéro :</b> DG2011-020 <b>Date :</b> 01 Mars 2011
<b>Unité administrative responsable</b>	Direction générale
<b>Instance décisionnelle</b>	Conseil de la ville <b>Date cible :</b>
<b>Projet</b>	
<b>Objet</b>	Demande de délai additionnel jusqu'au 21 mars 2011 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2011 concernant la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel
<b>Code(s) de classification</b>	
<b>EXPOSÉ DE LA SITUATION</b>	
Lors de la séance du conseil du 21 février 2011, monsieur Yvon Bussières, conseiller municipal, déposait un avis de proposition concernant la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel.	
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>	
<b>ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES</b>	
Un délai est requis pour répondre à l'avis de proposition.	
<b>RECOMMANDATION</b>	
Accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 21 mars 2011, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil du 21 février, concernant la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel.	
<b>IMPACT(S) FINANCIER(S)</b>	
<b>ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b>	
<b>ANNEXES</b>	
Avis de proposition - M. Yvon Bussières - 21 février 2011 (électronique)	
<b>VALIDATION</b>	
<b>Intervenant(s)</b>	<b>Intervention Signé le</b>
<b>Responsable du dossier (requérant)</b>	
Alain Marcoux	Par Gilles Noël Favorable 2011-03-01
<b>Approbateur(s) - Service / Arrondissement</b>	
<b>Cosignataire(s)</b>	
<b>Direction générale</b>	
<b>Résolution(s)</b>	
CV-2011-0165	<b>Date:</b> 2011-03-07



## sommaire décisionnel

**IDENTIFICATION****Numéro :** DG2011-020**Date :** 01 Mars 2011**Unité administrative responsable** Direction générale**Instance décisionnelle** Conseil de la ville**Date cible :****Projet****Objet**

Demande de délai additionnel jusqu'au 21 mars 2011 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2011 concernant la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel

**Résolution(s)**

CE-2011-0306

**Date:** 2011-03-02



CONSEIL DE LA VILLE

AVIS DE PROPOSITION

Séance du 21 février 2011

**ATTENDU QUE** le maire Régis Labeaume s'est engagé, lors de la dernière campagne électorale, à ce que la Ville de Québec contribue à la hauteur de 10% des coûts de construction d'un nouvel amphithéâtre multifonctionnel, soit 40 millions;

**ATTENDU QUE** le maire Labeaume, dans son plan B, a annoncé le 10 février dernier que la Ville de Québec est prête à financer le nouvel amphithéâtre jusqu'à la hauteur de 187 millions, dont 125 millions seront payés par emprunt et que ce faisant, il a changé radicalement le contrat qu'il avait proposé aux citoyens lors de la campagne électorale;

**ATTENDU QUE** 69 % des gens ne croient pas le maire Labeaume quand il promet que la nouvelle participation financière de la Ville dans son plan B n'aura pas d'effet sur le compte de taxes des contribuables de Québec (sondage Le Soleil, 12 février 2011);

**ATTENDU QUE** le maire Labeaume prétend qu'il n'y aura pas de problème à payer l'amphithéâtre parce qu'il va couper dans la bureaucratie, diminuer le personnel et augmenter les emprunts comptants et cela, sans toucher aux services à la population;

**ATTENDU QUE** les citoyens en grande majorité, soit 79 %, ne croient pas que le projet d'amphithéâtre présenté par le maire Labeaume respectera les 400 millions prévus (sondage maison TVA, 15 février 2010);

**ATTENDU QUE** la Ville de Québec, dans son entente avec le Gouvernement du Québec, devra éponger tout dépassement si la construction de l'amphithéâtre devait coûter plus de 400 millions;

**ATTENDU QUE** le plan B du maire Labeaume, tel que présenté, fait qu'il est devenu évident que ce sont les contribuables de la ville qui prennent le plus de risques dans cette aventure financière;

**ATTENDU QUE** la rentabilité du fonctionnement de l'amphithéâtre est liée à l'obtention d'une équipe de la LNH;

**ATTENDU QUE** l'entente que pourrait signer la Ville de Québec avec un éventuel propriétaire d'une équipe de la LNH pourrait bien être tenue confidentielle, ce qui ferait que les coûts réels pourraient être cachés aux contribuables;

**ATTENDU QUE** la construction d'un nouvel amphithéâtre est une décision qui affectera les contribuables de la ville de Québec pour les vingt prochaines années, sinon plus;

**ATTENDU QUE** la ville d'Edmonton qui souhaite, tout comme Québec, construire un nouvel amphithéâtre, est un modèle en matière de transparence et de participation de sa population et s'est engagée à avoir une comptabilité séparée;

**IL EST PROPOSÉ :**

- 1- Que le Conseil municipal, par souci de transparence, demande au trésorier de la Ville de Québec d'identifier clairement dans une comptabilité séparée l'ensemble de tous les revenus ainsi que l'ensemble de toutes les dépenses directes et indirectes qui concernent le nouvel amphithéâtre.
- 2- Que le Conseil municipal demande au directeur général de la Ville de Québec de nous produire et de déposer un échéancier de 2011 à 2015 concernant le projet du nouvel amphithéâtre avec le détail des coûts.
- 3- Que le Conseil municipal s'engage à tenir un référendum décisionnel auprès de la population de Québec concernant le nouvel engagement financier du maire Labeaume dans son plan B et à respecter les résultats de ce dernier.

**Proposé par :** Monsieur Yvon Bussières, conseiller municipal, district électoral de Saint-Sacrement-Belvédère, arrondissement de La Cité-Limoilou.



---

Yvon Bussières, conseiller municipal  
Ville de Québec  
District Saint-Sacrement-Belvédère  
Arrondissement de La Cité-Limoilou